



Le Boudouyssou

FR7200737



Dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est fondée sur un choix cohérent de sites, dits sites Natura 2000, selon l'application de deux directives européennes :

- * La **directive « Habitats »** 1992, pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale.
- * La **directive « Oiseaux »** 1979, pour la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages.

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable**. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Les sites Natura 2000 doivent être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs du territoire.



Le Document d'objectifs (DOCOB), défini pour chaque site Natura 2000, présente un état des lieux écologique et socio-économique, des enjeux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec le **Comité de pilotage (COFIL)** composé de représentants de collectivités territoriales, des services de l'Etat, des structures socio-professionnelles, des associations du territoire.

FR7200737 « LE BOUDOYSSOU » site Natura 2000 sous la Directive HABITATS

La reconnaissance de cet affluent en rive gauche du Lot, comme site d'intérêt communautaire, a été motivée par sa configuration originale. Le Boudouyssou, est un cours d'eau de petite vallée agricole entre collines calcaires, avec prairies, cultures et forêts de feuillus. L'hydrologie est marquée par des débits très irréguliers, dépendants du contexte karstique naturel associé à une influence agricole.

Les habitats et espèces remarquables sont connectés principalement au cours d'eau, aux zones humides, au réseau boisé et prairial (ripisylve et bocage). Ce contexte apparaît propice à la biodiversité bien que les facteurs anthropiques soient indéniables. L'aménagement du cours d'eau au niveau des moulins, avec division du linéaire, s'est avéré propice à la diversification des milieux dont certains jugés remarquables (roselières, prairies hygrophiles à hautes herbes,...)

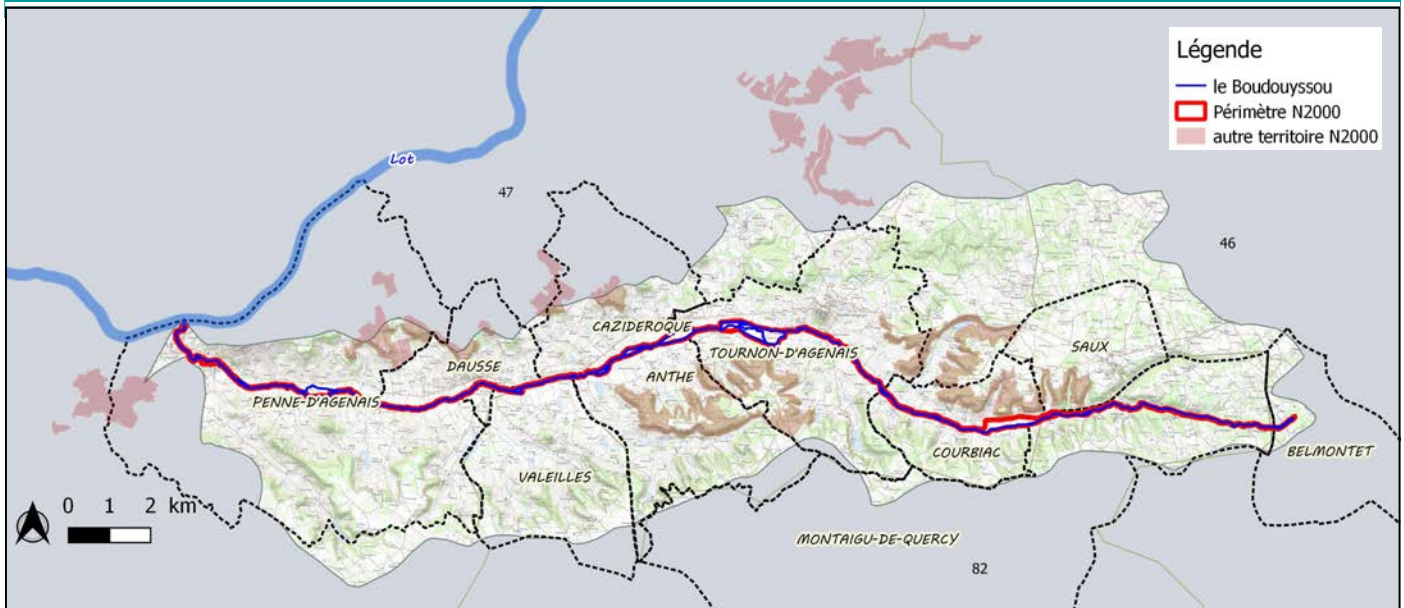


Le Chabot

Les recommandations du DOCOB visent l'amélioration de l'état écologique global du cours d'eau, de la continuité écologique, de la préservation et de la restauration des fonctionnalités des zones humides, des habitats, et des corridors biologiques (prairie, maillage bocager, hydrosystèmes).



Cartographie du site



Le site Natura 2000 « Le Boudouyssou » se répartit sur 3 Départements :
Lot-et-Garonne (47), Lot (46) et Tarn-et-Garonne (82)

Dix communes, de l'amont vers l'aval : Belmontet (46), Montaignu-de-Quercy (82), Saux (46), Courbiac (47), Tournon d'Agenais, Anthé, Cazideroque (47), Valeilles (82) Dausse et Penne d'Agenais (47).

Linéaire de cours d'eau : 35,5 km / Surface Natura 2000 : 236 ha

Contexte socio-économique : Rural



Colchique d'Automne



Le site Natura 2000 « Boudouyssou » FR 72 00737 se situe à proximité d'un autre espace remarquable, **le site Natura 2000 des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » FR 72 00733**, désigné principalement pour la présence de pelouses calcaires sur coteaux riches de leurs cortèges d'orchidées, d'une mosaïque de milieux

naturels favorable aux Rapaces et Chiroptères et de la présence d'une station d'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Les enjeux « Rapaces » et « Chiroptères », sur ce site de coteaux calcaires, sont liés à la proximité de la vallée alluviale car les espèces sont susceptibles d'exploiter les deux écosystèmes.

Le Boudouyssou présente de **véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et remarquables**. Le diagnostic de l'état de conservation, l'identification des menaces et des facteurs de vulnérabilité, les objectifs propres au site ont été définis, lors de l'élaboration du DOCOB. Les mesures de gestion en découlent afin de combiner la préservation et les activités socio-culturelles et économiques du secteur.

HABITAT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : L'AULNAIE FRÊNAIE RIVERAINE



Habitat prioritaire, l'**Aulnaie frênaie riveraine** est la frange boisée (dite ripisylve), dominée par l'Aulne glutineux, qui borde le lit mineur. Cet habitat résiduel, qui a fortement régressé, a un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Il constitue, de plus, un refuge et un corridor biologique pour de nombreuses espèces animales.

Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)	Code Natura 2000	Etat
Aulnaie frênaie riveraine	91E0	linéaire très hétérogène, fortement dégradé

HABITATS REMARQUABLES

D'autres habitats (**Cours d'eau, Prairie, Haie, Forêt de Feuillus, Saulaies, Roselières,...**) sans répondre aux critères de la Directive Habitats, peuvent être qualifiés d'**Habitats remarquables et/ou d'espèces** (de part la rareté du milieu, de l'enjeu comme corridor biologique, ou encore de refuge pour de nombreuses espèces rares ou à fortes valeurs patrimoniales).



LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES

Ce sont des espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique.

Sur le site du Boudouyssou, sont présents comme espèces d'intérêt communautaire, **le poisson**

Chabot (*Cottus gobio*) et **la libellule Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*). Des espèces remarquables se distinguent également, comme la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*) sous protection nationale, **la Colchique d'Automne** (*Colchicum autumnale*) sous protection régionale ou bien le crapaud **Calamite des joncs** (*Bufo calamita*) réglementé également.



1- Agrion de mercure 2- Tulipe sauvage 3- Calamite des joncs



Le Boudouyssou

FR7200737



Avec le dispositif Natura 2000, la mise en œuvre des actions est basée sur le volontariat des différents acteurs (Propriétaires, Agriculteurs, Collectivités ...)

Différents outils sont mobilisables : les mesures contractuelles (contrat et chartes), les actions de communication et sensibilisation, les études complémentaires, les évaluations d'incidences ...

Les Contrats sont spécifiques selon la nature des parcelles : **contrats agricoles (MAEC), contrats forestiers ou contrats ni agricole ni forestier (contrats ni-ni)**. Une contrepartie financière est possible pour compenser le surcoût de gestion ou le manque à gagner lié à l'application du contrat.

Exemples :

- ◆ gestion des prairies par fauche retardée;
- ◆ chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger;
- ◆ entretien de mares ou d'étangs;
- ◆ aménagements visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts;
- ◆ limitation d'espèces invasives;
- ◆ restauration et aménagement des annexes hydrauliques, ...

La Charte Natura 2000 est un « **guide de bonnes pratiques** » sous forme d'engagements et de recommandations, définis selon les habitats et/ou les espèces ciblées. Sans contrepartie financière, l'adhésion à une charte permet une reconnaissance de l'engagement du signataire vis-à-vis de ses pratiques de gestion ou ses actions, vertueuses pour l'environnement (pour les habitats et/ou les espèces).

Exemples : ◆ Effectuer les travaux d'entretien hors période sensible pour la faune et la flore (en dehors du 1er mars au 31 août); ◆ éviter les travaux lourds susceptibles de déstabiliser les milieux sensibles; ◆ maintenir les infrastructures écologiques : talus, haies, arbres isolés, arbres sénescents ...

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et le site de la Vallée de l'Ourbise

Elsa MAGOGA - SEPANLOG « la Petite Mazère » 47400 VILLETON

Tel : 05 53 88 02 57 / Courriel : natura2000.sepanlog@gmail.com

Site internet de la SEPANLOG www.sepanlog.org / Site internet SEPANLOG et Natura 2000 : sepanlog.n2000.fr

DDT du Lot-et-Garonne (47)

Protection de la nature - Natura 2000

1722 Avenue de Colmar

47 9016 Agen Cedex 9

Tel : 05 53 69 34 62

Courriel : sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr

DREAL Nouvelle-Aquitaine - SPREB

Division Milieux naturels et Paysage

Cité Administrative, Rue Jules Ferry

Boîte 55, 33090 BORDEAUX Cedex

Tel : 05 56 28 88 22

Courriel : alexandre.dumaitre@developpement-durable.gouv.fr

LE PORTAIL NATURA 2000 www.developpement-durable.gouv.fr

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>

Pour tous renseignements sur les droits, devoirs, conseils et bonnes pratiques d'entretien de cours d'eau :

SMAVLOT - Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot

Damien CRABANAT Adresse : Rue Gabriel Charretier, 47260 Castelmoron-sur-Lot

Tel : 05 53 88 79 88 / Courriel : smavlot.crabanat@vallee-lot-47.fr



*Crédits photos : SEPANLOG et FDAAPPMA47 (Chabot) / Aquarelle N. De Faveri / Cartographie : Réalisation SEPANLOG - Source IGN DDT47
Conception Brochure Août 2017 : SEPANLOG*